



## **RESEAU SANTE ET VULNERABILITES**

Compte-rendu de la réunion du 8 avril 2022  
à la Salle des Jeunes, Mairie de Champagnieux

### **Participant.e.s :**

Alice Coint, Le Pélican  
Angèle Lemaire, CPTS Yenne  
Anne-Laure Bazin, Conseil départemental de la Savoie  
Anne-Laure Mercier, MRSS  
Aurélie Thevenot, Conseil départemental de la Savoie  
Colette Godineau, Conseil départemental de la Savoie  
Brigitte Delhomel, Savoie Solidarité Migrant Aiguebelette  
Charlotte Billaud, CARSAT  
Danièle Marçais, CHS de la Savoie  
Emilie Buttin, PSA Savoie (CRSB)  
Emilie Verdu, ADDCAES  
François Riette, InterMed  
Hélène Ballut, CHS de la Savoie  
Isabelle Bois, CHS de la Savoie  
Isabelle Mantel, PSA Savoie (CRSB)  
Janine Bazin, PariSolidarité  
Laure Baudouin, Communauté de Communes Cœur de Chartreuse  
Natacha Arrambourg, Respects73  
Stéphane Lebeltel, SAVS Croix-Rouge  
Solène Brochaye, IREPS  
Sylvie Fresquet, Conseil départemental de la Savoie  
Tiné Renevier, AEL Novalaise/MSP du Guiers  
Vincent Legris, MLJ Chambéry

### **Excusé.e.s :**

Aliette Morel, RESA  
Antoine Henry, La Sasson  
Catherine Plassais, Conseil départemental de la Savoie  
Caroline Mouhat, Conseil départemental de la Savoie  
Céline Chauffard, La Ligue contre le cancer de Savoie  
Corinne Bonet, MSP Les Echelles  
Elsa Vacheron, Communauté de Communes Val-Guiers  
Frédérique Leduc, Conseil Départemental de la Savoie  
Jessica Dalex, La Ligue contre le cancer de Savoie  
Maëlle, SaVoie de Femmes  
Marie Bouju, Wimoov  
Marie-Laure Rullet, Conseil départemental de la Savoie  
Mariette Machurat, Association Addictions France  
Mathilde Dupré, AGATE

Maya Sedano, La Ligue contre le cancer de Savoie  
Nadia Bosseler, UDAF 73  
Pauline Bertrand, La Sasson  
Sébastien Montembault, Le Pelican  
Sylvie Roudet, Espoir 73  
Valérie Petit-Jean, Itinéraire de santé Rhône-Alpes  
Virginie Brias, UDAF 73

Nous remercions la Mairie de Champagnieux d'avoir gracieusement mis à disposition la Salle des Jeunes pour la Réunion du Réseau Santé et Vulnérabilités de l'Avant-Pays savoyard. Ce qui a permis de réunir 23 partenaires autour d'une thématique plus qu'actuelle à la fois au vu du contexte international, avec la guerre en Ukraine et le déplacement de population et du contexte local avec l'ouverture de 25 places d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) sur l'Avant-Pays.

### **Ordre du jour :**

- Tour de table et actualités,
- Les ressources pour l'accompagnement des personnes avec un parcours migratoire,
- Questions diverses.

### **Tour de table et actualités :**

- **Danièle Marçais, Cadre de santé au CHS de la Savoie**

« Depuis Septembre 2013, Isabelle Bois et moi-même faisons partie de ce réseau. Je tiens à souligner l'importance de ces rencontres pour les équipes, ce qui permet de faire du lien, de se voir, de pouvoir échanger notamment sur les situations compliquées. »

Danièle part à la retraite, c'est donc sa dernière participation aux réunions du Réseau. Nous la remercions chaleureusement pour son implication et lui souhaitons une belle et heureuse retraite.

- **Emilie Verdu, Juriste spécialisée dans le droit des étrangers et formatrice à l'ADDCAES**

L'ADDCAES est une association savoyarde accompagnant les personnes étrangères depuis 40 ans avec différents services. Animation de deux instances : l'une autour des personnes en demande d'asile sur le territoire de la Savoie avec des structures bénévoles et professionnelles, l'autre autour du public BPI (Bénéficiaire de la protection internationale) en co-animation avec Isabelle Mantel.

- **Tiné Renevier, Vice-présidente de l'AEL de Novalaise / Coordinatrice et médecin généraliste de la MSP du Guiers**

Pour l'AEL, le film **Green boys** sera projeté le 15 mai 2022 à 20h à la salle polyvalente de Novalaise avec des échanges autour du film en présence de l'association Savoie Solidarité Migrant Aiguebelette.

Nouveauté, deux bénévoles de l'AEL (anciens professionnels) peuvent accompagner des personnes en difficulté pour trouver un emploi.

- **Vincent Legris, Référent de proximité Aller-Vers à la Mission Locale Jeune**

Beaucoup de professionnels de l'Avant-Pays se sont mobilisés pour participer à la demi-journée forum emploi du 19 mars à Pont-de-Beauvoisin. La différence par rapport au forum d'été de l'année précédente a été d'accompagner les jeunes différemment notamment via les représentations du monde de l'entreprise. Avant ce salon, chaque professionnel a rencontré les jeunes pour favoriser leur insertion au sein des entreprises. Le transport accompagné de l'AEL a été sollicité pour cet événement pour amener les jeunes sans moyen de transport.

Le dispositif aller-vers permet entre autres aux jeunes en décrochage et très éloignés des institutions de s'investir dans la construction et la réalisation de projets. Par exemple, un jeune de St Genix les Villages s'est investi avec 9 jeunes d'autres territoires dans le montage d'un projet de rénovation d'une école au Maroc durant 3 semaines. Des actions ont été réalisées en amont, avec un accompagnement à la conception du projet, les demandes de passeports, la réalisation d'une soirée pour récolter des fonds. Après la réalisation du projet, les jeunes bénéficieront d'un contrat d'apprentissage.

- **Natacha Arrambourg, Chargée de mission santé précarité à Respects73**

Le site internet [VersQuiOrienter.fr](http://VersQuiOrienter.fr) est un annuaire professionnel en ligne destiné aux professionnels et aux associations engagés dans l'accompagnement sanitaire, social et médico-social. Il recense les ressources savoyardes afin d'orienter les patients et les usagers des services dans leurs démarches d'accès aux soins et aux droits.

- **Sylvie Fresquet, Cheffe de service PA/PH et cohésion sociale et CLIC à la Maison Sociale du Département de l'Avant-Pays savoyard**

L'année dernière, la MDPH en lien avec la Maison Sociale du Département a expérimenté le développement de permanences délocalisées dans les Centres sociaux du département et à l'AEL. 5 permanences ont eu lieu.

Cette année, le projet se poursuit sous un autre format en cours de constructions avec les Frances Services volontaires du territoire et l'AEL.

- **Brigitte Belhomel, Bénévole Savoie Solidarité Migrant Aiguebelette**

L'association accompagne spécifiquement les personnes migrantes en situation irrégulières et/ou ayant été déboutées de leur demande d'asile. L'aide est apportée dans le parcours de régularisation, dans les démarches administratives, dans la recherche de logements... Elle mène également différentes actions en faveur des mineurs et des jeunes majeurs isolés pour faciliter leur accès aux soins, leur vie quotidienne, leur scolarisation/orientation...

## Les ressources pour l'accompagnement des personnes avec un parcours migratoire.

Informations transmises par Antoine Henri, chef de service à La Sasson

La Sasson ouvre 25 places diffuses d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) sur l'Avant-Pays savoyard (bailleurs social et privé). Pour le moment, deux logements de 4 à 5 places chacun sont disponibles : l'un à Pont-de-Beauvoisin, l'autre à La Bridoire. Pour les autres places, la Sasson n'a pas encore de logement. Les bureaux de La Sasson sur le territoire seront à Lépin-le-Lac, c'est Pauline Bertrand qui s'occupera de l'accompagnement et qui sera présente sur l'Avant-Pays.

L'accompagnement au sein de l'HUDA par La Sasson est principalement administratif :

- Accueil des demandeurs au sein du logement,
- Inscription des enfants à l'école,
- Accompagnement dans les démarches de santé,
- Aide pour la nourriture et les vêtements,
- Accompagnement dans les démarches liées à la mobilité,
- Inscription au cours de français,
- Accompagnement dans la procédure d'asile (aise au récit ofpra, entraînement entretien ofpra, explication des procédures aux demandeurs...),
- Accompagnement concernant le logement/l'emploi vers des dispositifs spécifiques ou de droit commun une fois le demandeur protégé,
- Accompagnement dans le recours CNDA,
- Visites à domicile régulières,
- Lien entre le demandeur et les institutions (préfecture, ofii, ofpra, cnda...).

L'HUDA est un dispositif d'état ouvert seulement aux demandeurs d'asile.

Emilie Verdu, juriste à l'ADDCAES apporte des informations sur le cadre national de l'Asile et échanges :

L'OFII est en charge des personnes étrangères sur le territoire français et accompagne sur différents volets notamment sur l'asile (aussi regroupement familial, motif médical ...).

Lorsqu'une personne entame une démarche d'asile, elle doit déposer une demande d'asile. Pour la Savoie, le guichet unique se trouve à Grenoble, avec la préfecture (droit au séjour) et l'OFII (allocation, hébergement) dans le cadre du Dispositif National d'Accueil. Plusieurs structures d'hébergement sont proposées en structure collective ou en diffus en Savoie, les personnes y sont orientées par l'OFII au niveau national : les CADA (Adoma, fol74 et fol73), les HUDA (La Sasson, Adoma) et les PRAHDA (Adoma). Il y a différents sigles car les accompagnements sociaux ne sont pas les mêmes et donc le prix journée aussi.

Deux niveaux d'orientation : nationale et régionale (Savoie, Isère, Drome, Haute-Savoie) c'est pourquoi des demandeurs d'asile de toute part en France peuvent être hébergés en Savoie.

De manière générale, les demandeurs d'asile sont des hommes, plutôt jeunes et en bonne santé, car pour migrer en situation irrégulière il faut être en forme physique et avoir des ressources financières suffisantes.

Il n'y a pas de critères pour séjourner dans l'une ou l'autre structure, mais il existe des critères de vulnérabilité (13 critères) évalués via un certificat médical de l'OFII qui peut rendre prioritaire l'orientation pour un hébergement. En France, 1 demandeur d'asile sur 2 (53%) n'est pas hébergé en structure.

En Savoie, l'ADDCAES est la porte d'entrée de la demande d'asile (SPADA) : toute personne qui se présente en Savoie pour faire une demande d'asile doit s'adresser à l'ADDCAES qui l'informe et l'oriente alors sur l'OFII à la Préfecture de Grenoble. Ensuite, elle accompagne les demandeurs d'asile non hébergés dans leur récit de vie pour la procédure d'asile.

La question du soin physique ou psychique est primordiale.

Toutefois, une seule CPAM (Marseille) est dorénavant nationalement compétente pour traiter les demandes d'AME : la gestion administrative en est plus longue et la dématérialisation complique les démarches. L'AME n'est pas automatiquement renouvelée, il y a maintenant des délais de près de 6 mois.

La loi demande aux personnes déboutées de quitter le territoire français mais les droits à la scolarité et à l'AME persistent ensuite même si les droits à la santé se durcissent depuis 2002. Le décret de 2019 a réduit l'offre de soins remboursés. Les PASS sont ouvertes aux personnes sans droit (consultation gratuite dans les hôpitaux de Chambéry et Albertville, permanence à Moutiers). Une PASS dentaire a ouvert sur le CHS de Bassens.

L'association SSMA intervient dans l'Avant-Pays lorsque les personnes sont déboutées car elles n'ont plus accès aux logements et aux droits.

L'orientation vers la distribution alimentaire est inconditionnelle du statut, il existe des aides financières dans le cadre de la protection de l'enfance pour les familles avec enfant mineur. En France, le statut de mineur prime sur le statut de droit au séjour. Lorsque des mineurs non accompagnés (MNA) arrivent seuls sur le territoire sans autorité parentale, le département au titre de la protection de l'enfance prend en charge ces enfants (garçon à 96%). Le département a l'obligation de les mettre à l'abri et d'évaluer leur minorité car s'ils sont majeurs, ils sont soumis aux droits des étrangers. Le département a un système d'aide financière ou d'aide d'urgence en complément de l'aide alimentaire.

PariSolidarité est en train de monter un partenariat avec La Sasson, ils ont déjà commencé à travailler avec la famille reçue à Pont-de-Beauvoisin, mais demeure malgré tout l'obstacle de la langue. A l'AEL, l'accueil est inconditionnel, peu importe la nationalité de la personne.

Concernant l'apprentissage de la langue, le CRSB appuie des actions pour l'accompagnement des publics allophones en lien avec l'AVIE à La Bridoire (accompagnement individuel actuellement stoppé) et SSM. Des bénévoles viennent souvent emprunter des manuels de français langue étrangère (FLE). La barrière de la langue est réelle pour de nombreux acteurs : centre sociaux, espace de vie social. Des centres sociaux d'autres territoires ont mis en place des actions pour l'apprentissage de la langue. Il y a un souhait que quelque chose soit mis en place au niveau de l'APS, ouvert à tous (pas uniquement demandeur d'asile) car d'autres publics présents sur le territoire ont des besoins similaires. Le CRSB est appelé notamment dans des situations d'illettrisme.

Isabelle Mantel et Emilie Buttin, coordinatrice au CRSB apportent des précisions sur la question du langage et échange :

Le CRSB a une mission socle sur les savoirs de bases, une mission d'information (répertorier les offres sur le territoire, aiguiller les professionnels, sensibiliser les acteurs autour des savoirs de bases et de l'illettrisme) et une mission de maillage et de favoriser les initiatives locales par rapport aux savoirs de bases.

Le CRSB est missionné pour les publics BPI ou qui peuvent accéder à tous les services de droits communs. Il peut former des bénévoles, mais ne peut pas faire des actions directement à destination des demandeurs d'asile. Depuis 2019, un dispositif PAIR est mis en place auprès du public bénéficiaire de la protection internationale.

Que sont les Savoirs de bases ? C'est très large, ils regroupent les mathématiques, l'écriture, le numérique, la communication orale, le repérage dans l'espace, dans le temps... tout ce qui permet à une personne d'être autonome dans ses démarches quotidiennes.

Le problème de la langue se pose dans différents cas : suivi d'une personne syrienne avec des droits ouverts, elle est médecin dans son pays et souhaite faire valoir son diplôme en France. Elle ne sait pas écrire le français ce qui la met en difficulté pour la reconnaissance de son diplôme. Cette personne fait actuellement un travail manuel, elle vient d'avoir un accident de travail et tend vers une incapacité à exercer un travail physique durablement. Une situation qui est commune à de nombreuses personnes.

Il existe un Contrat Intégration Républicaine (CIR) signé avec l'OFII pour les primo-arrivants, ce qui induit des droits et des devoirs. Un test de positionnement de la langue est proposé et permet de profiter jusqu'à 600h de FLE (partenariat avec l'IFRA). D'autres dispositifs existent dans les MLJ par exemple pour proposer des formations de FLE. Ex : le GIEC BTP inclus dans leur formation un module de langue française renforcée.

Le CRSB organise des Flash Info d'une heure sous forme de webinaire, ouverts à tous les acteurs de l'insertion professionnelle et de la formation pour faire du lien et connaître les ressources du territoire. Le site internet [parlera.fr](http://parlera.fr) référence les formations et ressources linguistique au niveau départemental et régional. [L'organisme de formation Aider](#) intervient sur la Savoie et l'Isère (Pontcharra), s'il y a des besoins, ne pas hésiter à appeler le CRSB ou directement l'organisme de formation pour avoir des renseignements.

Quelle solution pour avoir accès aux soins psychiatriques ? L'accueil au CMP pour rencontrer un médecin peut prendre plusieurs semaines, néanmoins il faut 15 jours maximum pour rencontrer une infirmière psy. L'accueil peut être fait aussi par une assistante sociale. Des permanences sont assurées par l'infirmière du CMP le mardi matin à la maison de santé de Saint-Genix-les-Villages.

La question de la mobilité sur l'APS se pose une nouvelle fois, des bons de taxi peuvent être faits uniquement pour voir un médecin.

François Riette, Cadre de santé à Intermed apporte un regard sur la santé et échanges :

En règle générale, les migrants découvrent leur problème de santé lorsqu'ils sont en France, une fois installés, et non lorsqu'ils sont à la rue, car la dimension santé n'est pas leur priorité. Il y a là un grand décalage entre les représentations et la réalité. La question du traumatisme est d'une

part liée aux raisons pour lesquelles elles sont parties mais également à leur situation de précarité et d'attente quant aux suites données à leur demande d'asile.

L'équipe mobile psychiatrie précarité du CHS peut être interpellée sur l'APS pour apporter une expertise et recenser les besoins mais elle ne se déplace pas sur ce territoire (restructuration en cours suite au départ du cadre et de la psychiatre). [Plaquette de l'EMPP consultable en cliquant ici](#). De plus, des passerelles pourront être faites avec les partenariats déjà existants de La Sasson sur d'autres territoires.

[InterMed](#) est une association qui intervient dans les structures d'hébergement Adoma. Des infirmiers accompagnent des publics en demande d'asile accueillis dans les structures ou des locataires en logement ordinaire ADOMA rencontrant des difficultés pour accéder aux soins. L'infirmier dans le cadre de permanences, va accompagner la personne vers le médecin généraliste ou spécialiste en travaillant la question de l'interprétariat et la médiation interculturelle pour le rapprocher des soins.

Au-delà de l'accompagnement individuel, deux activités ont été développées sur des structures, hors APS. La première est une permanence d'un médecin généraliste à Albertville et une autre du CMP à St Michel. Le rôle de l'infirmier est en première intention, d'aller à la rencontre des personnes et de les orienter ensuite. L'autre activité est l'information collective sur la promotion de la santé notamment avec l'IREPS, une action sur l'hygiène a été développée (norme occidentale), problématique dentaire en lien avec une association lyonnaise qui vient faire des actions de prévention.

L'ARS a mis en place une procédure pour que tous les professionnels de santé puissent bénéficier d'un interprète via ISM Corum : [procédure disponible en cliquant ici](#). En terme d'organisation, cette procédure peut être compliquée pour les professionnels libéraux notamment car elle nécessite anticipation, administratif et temps.

Sur Chambéry, il y a aussi les interprètes de l'ADDCAES (23 langues) qui peuvent venir en physique. Attention ce ne sont pas des dispositifs d'urgence. Des outils sont aussi mis en place tel que le site TraducMed pour la conduite d'entretien médical ou social. Le Réseau Ospere-Samdarra a créé [un guide pratique sur la santé mentale pour les personnes en situation de précarité ou de migration](#), disponible [en plusieurs langues](#), consultable en ligne, téléchargeable ou qui peut être commandé en version papier directement sur ce site.

Dans la prise en compte de la spécificité culturelle dans l'accompagnement thérapeutique deux dispositifs existent à l'ADDCAES sur RDV avec des psychologues qui sont eux aussi en situation interculturelle :

- Ecoute Femme en Situation Interculturelle (EFSI) : situation autour des choix, des violences, des problématiques de conflit de loyauté entre son origine et ses choix de vie,
  - Appui à la Parentalité en Situation Interculturelle (APSI) : question autour de la parentalité
- Ces dispositifs viennent en appui aux dispositifs classiques, ils ne remplacent pas le CHS mais interviennent lorsqu'il y a un nœud lié à la culture.

Focus sur l'actualité ukrainienne :

La demande de protection internationale (ou demande d'asile) représente moins de 20% des demandes de statut de séjours en France, la majorité de la migration est liée aux

regroupements familiaux, à la scolarité ... et on les appelle « réfugiés » par erreur. Une personne ukrainienne peut demander l'asile, mais l'Europe a décidé d'appliquer pour la première fois la directive européenne de 2001 : la « protection temporaire ». On protège ainsi de manière temporaire, sous-entendu que dès que la guerre sera terminée, les ukrainiens pourront retourner au pays. A contrario, lorsque l'asile est acté, les personnes ne peuvent plus retourner au pays (excepté si une nationalité française est attribuée).

Depuis le 10 mars 2022, pour les ukrainiens, le dispositif est en place en France sous le même principe que la demande d'asile, cependant un guichet unique est mis en place à la Préfecture de Chambéry pour la Savoie. Les publics doivent solliciter un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-etrangers@savoie.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@savoie.gouv.fr).

Le guichet regroupe plusieurs acteurs :

- La Préfecture pour la délivrance de l'Autorisation Provisoire de Séjour (APS) pendant 6 mois renouvelable 1 fois,
- La CPAM pour l'ouverture d'un droit à la PUMA immédiat (sans carence),
- L'éducation nationale pour permettre la scolarisation des enfants,
- La Sasson qui coordonne l'accès à l'hébergement. (Actuellement le Centre d'Hébergement d'Urgence de Frontenex géré par la SASSON accueille moins de 10 personnes, le Chalet de l'Aurore géré par la FOL73 à la Feclaz, accueille environ 50 personnes. Ces structures assurent un hébergement temporaire de 1 à 15 jours. La scolarisation de ce fait n'y est pas organisée)
- L'ARS propose un questionnaire santé traduit en Ukrainien,
- L'OFII pour accorder l'ADA.

Les ukrainiens ont un droit au travail immédiat (a contrario des demandeurs d'asile).

La très grande majorité des ukrainiens sont hébergés chez des tiers (90%). La première vague d'arrivées concernait des familles avec des ressources financières, familiales et amicales sur le territoire. La deuxième vague concerne principalement des femmes et des enfants, les hommes de 18 à 60 ans ayant été réquisitionnés pour la guerre et ayant interdiction de quitter le pays. L'hébergement chez des particuliers n'est pour le moment pas coordonné (plus de 400 hébergements-tiers recensés). L'état va prochainement lancer un appel à projet.

Il y a un numéro dédié à de l'information géré par La Sasson pour répondre aux questions des particuliers et des associations (06 13 22 08 44).

Pour bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour, la personne doit prouver sa nationalité ukrainienne ou un titre de réfugié délivré par l'Ukraine. Les étudiants étrangers qui ont dû fuir l'Ukraine ne bénéficient pas de la mesure. Ils peuvent rester 3 mois sur le territoire français, et ensuite doivent soit retourner dans leur pays soit faire une demande d'asile s'il y a un risque dans le pays d'origine.

La France s'est engagée à accueillir 100 000 réfugiés, 36 000 actuellement. On peut penser que la première vague a été préservée des bombardements et autres, les prochaines vagues seront sans doute plus exposées et porteuses de plus de traumatismes encore. En Savoie, il y a pour le moment 2 mineurs non accompagnés accueillis. Les prises en charge sanitaire en Ukraine ne sont pas les mêmes qu'en France, la question de la vaccination notamment peut poser question pour la scolarisation. Des liens sont faits avec le CLAT pour la gestion de la tuberculose.

**La solidarité savoyarde est bien présente, il faut trouver les moyens de pérenniser, mailler les choses pour ne pas épuiser les personnes.**



Lexique :

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile

AME : Aide Médical d'Etat

BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile

CNDA : Cours Nationale des Demandeurs d'Asile

DNA : Dispositif National d'Accueil

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile

MNA : Mineur Non Accompagné

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PUMA : Protection Universelle MALadie

SPADA : Service de Premier Accueil pour Demandeur d'Asile

La prochaine réunion du réseau se tiendra  
le **vendredi 10 juin de 9h à 12h**